



FEDERATION NATIONALE OVINE

149, rue de Bercy - 75595 PARIS Cedex 12

☎ 01 40 04 51 31 ☎ 01 40 04 51 33

Siret 308 575 125 000 15 – APE/NAF 8299Z

fno.av@idele.fr

SENAT

15, Rue de Vaugirard

75291 PARIS CEDEX 06

PARIS, le 30 Septembre 2013

Objet : Alerte sur la situation des éleveurs

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Nous venons, une fois de plus, vous alerter sur la situation des éleveurs, sans cesse plus nombreux confrontés aux attaques de grands carnivores sur leurs troupeaux.

Revenu d'Italie en 1992, le loup occupe à présent un territoire qui s'étend de la Haute-Marne jusqu'aux Pyrénées Orientales, et augmente chaque année. Avec un taux de croissance de +27% par an et aucune régulation, cette dynamique est bien partie pour se poursuivre, l'on peut prédire sans se tromper que d'ici quelques années il aura retrouvé son implantation d'origine, sur tout le territoire français.

Mais avec cette expansion, ce sont les attaques et les dégâts aux troupeaux qui se multiplient pour les éleveurs : 1874 attaques et 6102 victimes pour l'année 2012, soit une hausse de 30% des attaques et de 25% des victimes par rapport à l'année précédente. Ces chiffres traduisent à la fois la colonisation de nouveaux espaces, mais aussi l'incapacité à trouver des solutions pour faire cohabiter loup et activités d'élevage dans les territoires historiquement touchés.

Le nouveau plan loup, mis en place en France cette année et sur lequel la profession agricole s'est fortement mobilisée aux côtés de l'administration, ne semble pas apporter plus de solutions que les précédents. Malgré l'introduction de certaines souplesses sur lesquelles la profession avait mis beaucoup d'espoir, comme la possibilité pour les éleveurs d'avoir accès aux tirs de défense immédiatement, et de prélever jusqu'à 24 loups, les attaques et dégâts n'ont pas diminué de façon significative. Le loup s'approche des élevages et ne craint plus l'homme et les agents sur le terrain n'ont pas la compétence et pas la volonté de les tuer. Ainsi sur les 24 loups qu'il était possible de prélever, seuls 5 ont pu l'être à ce jour.

Un des freins qui empêche d'être efficace et réactif pour prélever le loup est que nous sommes extrêmement contraints par la directive Habitat, qui classe le loup comme espèce strictement protégée. Cela interdit tout prélèvement, si ce n'est dans des conditions dérogatoires extrêmement précises, souvent difficiles et longues à obtenir et qui ne permettent pas d'être réactifs et efficaces pour prélever les individus nuisibles. Or malgré tous les efforts des éleveurs, les autres solutions : protection, tirs de défense des éleveurs ne fonctionnent pas, sont coûteuses, et ont des effets néfastes sur l'environnement de l'exploitation.

Aujourd'hui, à l'heure où la filière ovine n'est pas autosuffisante en France et fait de nombreux efforts pour surmonter les difficultés auxquelles elle est confrontée : contractualisation pour sécuriser les prix, programme de reconquête ovine pour améliorer la technicité des éleveurs, plan de relance de l'installation, il n'est pas acceptable d'être confronté à de telles attaques de prédateurs sans pouvoir se défendre efficacement. L'indemnisation des bêtes tuées n'est pas une réponse pour les éleveurs, puisqu'elle ne prend pas en compte la totalité des pertes indirectes (perte de poids et avortements dus au stress des animaux, perte de la valeur génétique des animaux, fruit de plusieurs années de travail, efforts de désaisonnement réduits à néant...), ni le traumatisme psychologique, l'impact sur la vie de famille du fait du temps supplémentaire passé à garder les bêtes... Ces distorsions de concurrence et les cessations d'activité engendrées par ce contexte pourraient être fatales à une production déjà très fragile.

Sans compter le coût total pour l'Etat de la prédation par le loup qui a été évalué à plus de 12 millions d'euros en 2012, répartis entre :

- L'indemnisation des pertes (1 800 000 €)
- Les moyens de protections (8 500 000 €)
- Les agents d'Etat affectés à plein temps au dossier (2 000 000 €)

Comment expliquer et justifier auprès de nos concitoyens de telles dépenses en temps de crise ? Combien d'instituteurs ou d'infirmières pourraient être financés sur le territoire avec un tel budget ? Nous sommes bien ici confrontés à un choix de société qui concerne tous les citoyens, agriculteurs ou non: préfère-t-on une nature vivante, entretenue par l'homme et qui le fait vivre sur tout le territoire, ou une nature sauvage et désertée ?

Aujourd'hui citoyens et élus sont responsables collectivement de cet état et seront responsables de son évolution, quelle qu'elle soit.

Nous souhaitons donc que, sous l'impulsion des élus des départements les plus concernés, un groupe de travail soit réactivé à l'Assemblée, au Sénat pour se pencher sur ce problème et y apporter des réponses. Les solutions techniques ont été essayées et n'ont pas porté leurs fruits. La réponse aujourd'hui est politique et doit passer notamment par un déclassement du loup de la directive Habitat au niveau européen, ce qui ne pourra se faire que sous la pression politique des élus...

En espérant que vous serez sensibles à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre considération distinguée.

Serge PREVERAUD
Président de la FNO



Frank DIENY
Secrétaire général de la FNO
En charge du dossier prédation

